

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2023

DCM N° 23-05-25-41

Objet : Désignations de représentants de la Ville de Metz dans divers organismes.

Rapporteur: M. le Maire,

Par délibération du 27 août 2020, le Conseil Municipal a désigné les élus représentant la Ville de Metz au sein de divers Conseils d'Ecoles, parmi lesquels Madame Yvette MASSON-FRANZIL.

Madame Yvette MASSON-FRANZIL ayant demandé à être remplacée au sein du Conseil d'Ecole de la Maternelle Les Peupliers, il y a lieu de pouvoir à son remplacement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2121-21, L2121-33,

VU le Code de l'Education pris notamment en ses articles D411-1,

VU les dispositions statutaires ou réglementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,

VU la Délibération du Conseil Municipal du 27 août 2020 portant sur les désignations de représentants de la Ville de Metz dans les établissements d'enseignement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu en conséquence de procéder au remplacement de Madame Yvette MASSON-FRANZIL,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DIRE** que cette désignation n'interviendra pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT,

- **DE PROCEDER** à la désignation de :
 - M. Mammar MEHALIL
pour représenter la Ville de Metz en tant que membre au sein du Conseil d'Ecole
de la Maternelle Les Peupliers.

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230525-125132-DE-1-1
N° de l'acte : 125132

Délibération rendue exécutoire le 31 mai 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,